

ASSOCIATION FRIBOURGEOISE
DE FOOTBALL

FREIBURGER
FUSSBALLVERBAND



Directive

concernant
Féminines 2^e ligue
Modalités 2008/09

Modalités du championnat de 2^e ligue romande féminine (groupe 6) : saison 2008-2009

Préambule

Après trois saisons transitoires durant lesquelles les associations romandes (AFF, ANF, AVF, ACVF, ACGF) ont fait œuvre de pionnières au niveau de la 2^e ligue, le nouveau concept régissant les catégories actives du football féminin suisse (de la ligue A à la 2^e ligue) entre en vigueur dès cette saison 2008-2009.

Ce **championnat est annuel** et recense selon les prescriptions **10 équipes**.

Les journées de championnat prévues pour le **1^{er} tour** de la saison 2008-2009 (matches aller de **l'automne 2008**) sont les suivantes: 30/31 août, 6/7 septembre, 13/14 septembre, 20/21 septembre, 27/28 septembre, 4/5 octobre, 11/12 octobre, 18/19 octobre, 25/26 octobre.

Les journées de championnat prévues pour le **2^e tour** de la saison 2008-2009 (matches retour du **printemps 2009**) sont les suivantes sachant qu'aucun match ne sera agendé aux week-ends de Pâques (12 avril) et de la Pentecôte (31 mai) sauf matches renvoyés non encore joués : 28/29 mars, 4/5 avril, 18/19 avril, 25/26 avril, 2/3 mai, 9/10 mai, 16/17 mai, 23/24 mai, 6/7 juin.

Le calendrier complet peut être consulté sur le site internet de l'AFF, association gérante du groupe en cette saison 2008-09.

Déroulement

Les 10 équipes disputent un championnat complet : matches aller et retour (**18 matches**). Retrait d'une équipe : 1^{re} reléguée et amende d'usage ; retrait durant et jusqu'à la fin du 1^{er} tour : tous les résultats annulés ; retrait dès entame du 2^e tour : les matches encore à jouer donnés forfait 3-0 aux adversaires.

L'équipe 1^{re} classée sera promue en 1^{re} ligue.

Si le club dont l'équipe est vainqueur de groupe possède déjà une équipe en 1^{re} ligue, c'est l'équipe suivante au classement qui est promue.

La promotion en 1^{re} ligue est automatique. Les **équipes refusant une promotion** doivent le faire savoir par écrit à l'association gérante, copie à leur association d'origine et au DT de l'ASF (service du football féminin), au minimum **un mois avant la fin du championnat régulier** (lundi 4 mai 2009). Si la procédure n'est pas respectée, une amende de Fr. 500.-- sera infligée à titre de dépens.

Les deux équipes dernières classées (9^e et 10^e rangs) seront **reléguées en 3^e ligue régionale**.

Cas d'égalité dans le groupe

En cas d'égalité de points, se référant aux prescriptions d'exécution du football féminin émis par l'ASF, les critères suivants seront considérés pour départager une ou plusieurs équipes ex-aequo en tête (concernant la promotion) et/ou en queue (concernant la relégation) de classement :

- la meilleure différence de buts du championnat
- le plus grand nombre de buts marqués du championnat
- la meilleure différence de buts dans les confrontations directes des équipes à égalité de points
- le plus grand nombre de buts marqués à l'extérieur (rapport si pas le même nombre de matches).

Prescriptions (attention ! NOUVEAU)

Toutes les joueuses juniors A et les deux classes les plus âgées des juniors B sont qualifiées pour les actives.

La carte de match peut contenir au maximum **18 noms** (11 joueuses et 7 remplaçantes) avec passeports.

Remplacements : 3 joueuses, gardienne comprise.

Les **arbitres sont convoqués par la CA de l'Association régionale chez laquelle se joue le match** (comme pour les Coca Cola Junior League). Cette dernière se doit de les instruire (règles, remplacements, envoi des rapports, téléphones des résultats immédiatement après le match, etc.)

Seules les joueuses en âge d'actives ou celles en âge de juniors A sont autorisées à disputer plus d'un match par jour.

Les matches de 2^e ligue romande féminine se jouent le dimanche (au plus tôt à 11h00 ; au plus tard à 16h00). Reste réservée la possibilité de jouer le samedi soir, dès 19 heures.

D'entente entre les deux clubs et l'arbitre, les matches peuvent se jouer le samedi avant 19 heures ou pendant la semaine qui précède la date fixée par le calendrier.

L'horaire des matches (avec numéro match) doit être envoyé à l'adresse suivante : AFF, permanence horaires des matches, case postale 22, 1701 Fribourg (aff.ffv@football.ch). Cet horaire doit être en possession de l'AFF au plus tard 20 jours avant la date du match.

Les renvois de matches ne peuvent se réaliser qu'avec l'assentiment préalable du responsable désigné du calendrier (Sylviane Gantner Périsset 079 775 41 68 ou Jean Ansermet 079 509 50 18). S'il est accepté, le club recevant doit aviser immédiatement par téléphone l'adversaire et l'arbitre. Un *renvoi non conforme* ou obtenu sur la base d'indications fausses sera sanctionné par un *forfait* prononcé contre le club fautif ou les deux équipes concernées.

Un match renvoyé doit être annoncé (résultat) au téléphone par l'arbitre ou le club recevant (avec motif prouvé) et fixé à nouveau durant la semaine qui suit (mardi ou mercredi ou jeudi suivant). S'il n'y a pas d'entente, les deux clubs doivent obligatoirement prendre contact de suite avec les responsables désignés du calendrier qui peuvent fixer de poids une nouvelle date. En cas de non respect, l'AFF s'octroie le droit d'infliger des amendes et de prononcer des forfaits.

Promotions-relégations en 2^e ligue romande féminine 2008-2009 - LES CAS DE FIGURES

1. (2^e ligue romande saison 2009-2010 = 10 équipes)
 - 0 relégué romand de 1^{re} ligue en 2^e ligue romande
 - 1 promu de 2^e ligue romande en 1^{re} ligue
 - 2 relégués de 2^e ligue romande en 3^e ligue régionale
 - 3 promus de 3^e ligue régionale en 2^e ligue romande
2. (2^e ligue romande saison 2009-2010 = 10 équipes)
 - 1 relégué romand de 1^{re} ligue en 2^e ligue romande
 - 1 promu de 2^e ligue romande en 1^{re} ligue
 - 2 relégués de 2^e ligue romande en 3^e ligue régionale
 - 2 promus de 3^e ligue régionale en 2^e ligue romande
3. (2^e ligue romande saison 2009-2010 = 11 équipes)
 - 2 relégués de 1^{re} ligue en 2^e ligue romande
 - 1 promu de 2^e ligue romande en 1^{re} ligue
 - 2 relégués de 2^e ligue romande en 3^e ligue régionale
 - 2 promus de 3^e ligue régionale en 2^e ligue romande

Promotion de 3^{es} ligues régionales en 2^e ligue romande féminine 2008-2009 – LES FINALES

Concernant la saison 2008-2009, les associations romandes ont droit chacune à un **quota de finalistes** selon décision prise lors de la séance de l'Entente romande féminine du 4 juillet 2008, à Lausanne :

- ACVF/ACGF : 2 équipes
- AFF : 2 équipes
- ANF : 1 équipe
- AVF : 1 équipe

Soit au **total 6 équipes** réparties **dans deux groupes** équivalents :

- **groupe A** : AFF (1^{er} classé), ACVF/ACGF (2^e classé), ANF (1^{er} classé)
- **groupe B** : AFF (2^e classé), ACVF/ACGF (1^{er} classé), AVF (1^{er} classé)

Les **vainqueurs des deux groupes sont promus en 2^e ligue romande.**

Les **deux équipes classées 2^e** de groupe disputeront s'il y a lieu un **match d'appui pour désigner l'éventuel 3^e promu** en 2^e ligue romande (en cas d'égalité : prolongations 2x15' ; si nécessaire encore, tirs de penaltys selon les règles officielles) sur le terrain de la meilleure des deux équipes le **mercredi 24 juin 2009** selon critères ci-après : points, différence de buts, buts marqués (dans son groupe de finale), puis rang et ensuite selon à nouveau critères idem dans son championnat régional régulier.

Journées des finales : 1^{re} ronde (week-end 13/14 juin) : ACGF/ACVF (2)-ANF et AFF (2)-AVF ; 2^e ronde (mercredi 17 juin) : AFF (1)-ACGF/ACVF (2) et ACGF/ACVF (1)-AFF (2) ; 3^e ronde (week-end 20/21 juin) : ANF-AFF (1) et AVF-ACGF/ACVF (1).

En **cas d'égalité** entre une ou plusieurs équipes à l'intérieur d'un groupe, les critères suivants seront utilisés afin de les départager :

- la meilleure différence de buts des confrontations directes des équipes à égalité
- la meilleure différence de buts de toute la poule finale
- le nombre de buts marqués de toute la poule finale
- le meilleur rang dans le championnat respectif de 3^e ligue régionale
- match d'appui sur terrain neutre

Les cas non prévus dans les présentes modalités seront tranchés sans appel par le CC de l'AFF.

Fribourg, 20.7.2008

Commission Technique et des Juniors de l'Association Fribourgeoise de Football (CTJ AFF)